

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_059 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉQUIPEMENTS DE
COMPOSTAGE COLLECTIF

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY,
Messieurs Éric GUILLAUMIN, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

N° DEL2021_059 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉQUIPEMENTS DE COMPOSTAGE COLLECTIF

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de l'Agglomération a été approuvé par le Conseil communautaire du 18 juillet 2018.

Dans le cadre de ce plan de prévention, l'Agglomération s'est engagée à développer des solutions et un accompagnement pour la gestion de proximité collective des biodéchets (compostage de quartier, en pied d'immeuble, d'établissement...).

Cette action figure également dans le programme d'actions « Territoires Économes en Ressources » établi dans le cadre du contrat d'objectifs Économie Circulaire signé avec l'Ademe et approuvé par le conseil communautaire du 6 février 2018.

Le déploiement du compostage collectif sur le territoire participe aux objectifs globaux du projet d'économie circulaire, notamment sur la réduction des déchets ménagers et assimilés et des ordures ménagères résiduelles avec un objectif opérationnel de 100 sites de compostage collectif installés sur l'agglomération pour 60 tonnes d'ordures ménagères résiduelles évitées (60kg/foyer/an pour 1000 foyers).

L'Agglomération dispose déjà de solutions de compostage qu'elle propose aux particuliers (composteurs en bois ou en plastique de 300 ou 600 litres). Le déploiement de solutions de compostage en pieds d'immeuble, en établissements ou sur le domaine public, à l'échelle de quartier, peut nécessiter des outils plus robustes ou de plus grande capacité.

Afin de répondre au mieux aux demandes et avec des équipements adaptés à tous les contextes, l'Agglomération souhaite se doter de nouveaux outils de compostage.

L'Ademe et la Région Occitanie, dans le cadre du Plan Régional d'Actions d'Économie Circulaire intégré à son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, encouragent et soutiennent les projets de gestion collective des biodéchets.

Il est proposé de solliciter la Région et l'Ademe afin de bénéficier d'un co-financement des équipements de compostage pour les sites de compostage collectif.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Accompagnement des projets de compostage collectif	90 000,00 €	Conseil régional Occitanie et ADEME Occitanie	49 500,00 €
		Autofinancement	40 500,00 €
TOTAL	90 000,00 €	TOTAL	90 000,00 €

Les soutiens potentiels par l'Ademe et la Région sur cette opération portent sur 55% des montants HT des investissements matériels.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 1201, L. 5411, L. 541151 et L. 54150,

VU la loi n°2015992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n°2015662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

VU la loi n°2020105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

VU l'avis favorable du Bureau du 9 mars 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Ademe et de la Région Occitanie,

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 16/04/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210413-DEL2021_059-DE

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL